



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Annonce Officielle

DMTE

07.08.2020

LE DÉPARTEMENT DE LA MOBILITÉ, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

rend notoire que le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 28 août 2019, le projet relatif à l'aménagement de l'embouchure de la Morge et la détermination de l'ERE, sur territoire de la commune de Saint-Gingolph.

Suite à l'arrêt du Tribunal cantonal du canton du Valais en date du 8 mai 2020 et vu l'ordonnance prise par le Tribunal fédéral le 14 juillet 2020 refusant l'effet suspensif, la décision du Conseil d'Etat sur cet objet a force exécutoire.

Sion, le 29 juillet 2020

Jacques Melly, conseiller d'Etat